

CONSEIL DE TERRITOIRE

Compte-rendu sommaire

Séance du 29 juin 2021

Le Conseil de Territoire, légalement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Patrice BESSAC.

La séance est ouverte à 19h30

Etaient présents :

M. Pierric AMELLA, Mme Nadia AZOUG, M. Laurent BARON, M. Stephan BELTRAN, M. Fouad BEN AHMED, M. Lionel BENHAROUS, Mme Murielle Bensaïd, Mme Nathalie BERLU, M. Patrice BESSAC, Mme Michelle BONNEAU, M. Smaïla CAMARA, Mme Françoise CELATI, M. Thomas CHESNEAUX, M. Jean-Marc CHEVAL, Mme Anne DE RUGY, M. Luc DI GALLO, M. Tony DI MARTINO (jusqu'à 19h58), Mme Claire DUPOIZAT, M. Richard GALERA, Mme Monique GASCOIN, M. Patrick GIBERT, M. Daouda GORY, M. Daniel GUIRAUD, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Gildas JOHNSON, M. Wandrille JUMEAUX, M. AbdelKrim KARMAOUI, Mme Hawa KONE, M. Patrick LASCoux, Mme Christelle LE GOUALLEC, Mme Méline LE GOURRIEREC, M. Jean-luc LECOROLLER, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Alexie LORCA, M. Bruno MARTINEZ, M. Tobias MOLOSSI, Mme Brigitte MORANNE, M. José MOURY, M. Jean-Claude OLIVA, M. Vincent PRUVOST, M. Olivier SARRABEYROUSE, Mme Samia SEHOUANE, Mme Anne TERNISIEN, Mme Cécile TRBIC (jusqu'à 21h14), Mme Emilie TRIGO (jusqu'à 21h14). Mme Lisa YAHIAOUI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

M. COSME (pouvoir à M. BARON), M. DECHY (pouvoir à Mme LEFEBVRE), Mme KADA (pouvoir à M. MOURY), Mme KEITA (pouvoir à M. BESSAC), M. STERN (pouvoir à Mme BONNEAU), M. RIVOIRE (pouvoir à Mme LE GOUALLEC), Mme MAZE (pouvoir à M. CAMARA), Mme THOMASSIN (pouvoir à M. GORY), M. JAMET (pouvoir à Mme MORANNE), M. ALOUT (pouvoir à M. CAMARA), Mme CALAMBE (pouvoir à M. CHEVAL), M. COULIBALY (pouvoir à M. GIBERT), M. DELPEYROU (pouvoir à M. LASCoux), M. GUEGUEN (pouvoir à Mme LORCA), Mme KA (pouvoir à Mme YAHIAOUI), M. LAMARCHE (pouvoir à M. BESSAC), M. LE CHEQUER (pouvoir à Mme LE GOURRIEREC), M. DI MARTINO (pouvoir à Mme TRIGO à partir de 19h58), M. LOISEAU (pouvoir à M. GUIRAUD), M. MBARKI (pouvoir à Mme BONNEAU), Mme NICOLLET (pouvoir à Mme AZOUG), Mme ROSENCZWEIG (pouvoir à Mme BERLU), M. SAGKAN (pouvoir à M. GIBERT), M. BARTHOLME (pouvoir à M. CHEVAL), M. SADI (pouvoir à Mme DUPOIZAT), M. MONOT (pouvoir à M. GUIRAUD), M. KERN (pouvoir à

M. BENHAROUS), M. HERVE (pouvoir à Mme LE GOUALLEC), M. BIRBES (pouvoir à Mme BERLU), Mme KERN (pouvoir à Mme TRIGO).

Etaient absents excusés :

Mme ABOMANGOLI, M. AISSANI, Mme DEHAY, Mme FAVE, M. PRIMAULT.

Secrétaire de séance : Christelle LE GOUALLEC

* *

Se référant au **procès-verbal du Conseil de Territoire du 25 mai 2021**, le Président demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*
* *

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Le Président a donné communication des actes signés en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

*
* *

CT2021-06-29-1

Objet : Saisine du Préfet pour arbitrage financier et patrimonial entre l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble et le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) pour l'exercice de la compétence eau potable

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité

Pour : 60

Abstention : 15

SOLLICITE le Préfet de la Région d'Ile-de-France, conformément aux dispositions du CGCT, et notamment son article L5211-25-1, afin qu'il arrête les conditions financières et patrimoniales du plein exercice de la compétence eau par Est Ensemble sur le territoire des communes de Bagnolet, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Pantin et Romainville, en raison du défaut d'accord avec le SEDIF

AUTORISE le Président ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout acte contribuant à l'exécution de cette délibération

CT2021-06-29-2

Objet : Adhésion au Pacte de Milan pour la promotion de la démocratie alimentaire et adoption de la déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE l'adhésion d'Est Ensemble au pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ les objectifs inscrits dans la déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer tout acte ou courrier relatif à l'officialisation de ces engagements

CT2021-06-29-3

Objet : Approbation du plan "zéro déchet"

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE le Plan « Zéro Déchet »,

APPROUVE la Charte d'Engagement Territoriale pour une transition vers le Zéro Déchet.

CT2021-06-29-4

Objet : Extension à l'ensemble du territoire de la tarification de l'enlèvement des ordures ménagères pour les producteurs non-ménagers

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE le principe de l'application de la redevance spéciale à l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers du territoire d'Est Ensemble à compter du 1^{er} janvier 2022.

CT2021-06-29-5

Objet : Approbation des comptes de gestion de l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75



DECLARE que le compte de gestion, dressé par le Trésorier de l'Etablissement Public Territorial, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

ARRÊTE les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :



Pour le budget principal

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	68 828 418,95	288 376 641,08	357 205 060,03
Titres de recettes émis (b)	47 770 550,64	269 213 884,94	316 984 435,58
Réductions de titres (c)		1 421 537,64	1 421 537,64
Recettes nettes (d = b - c)	47 770 550,64	267 792 347,30	315 562 897,94
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	68 828 418,95	288 376 641,08	357 205 060,03
Mandats émis (f)	54 401 995,55	276 181 808,61	330 583 804,16
Annulations de mandats (g)	49 638,60	9 237 131,29	9 286 769,89
Dépenses nettes (h = f - g)	54 352 356,95	266 944 677,32	321 297 034,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		847 669,98	
(h - d) Déficit	6 581 806,31		5 734 136,33

Pour le budget annexe Assainissement

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 814 094,79	14 375 863,34	32 189 958,13
Titres de recettes émis (b)	10 131 448,60	15 983 113,76	26 114 562,36
Réductions de titres (c)		3 379 535,66	3 379 535,66
Recettes nettes (d = b - c)	10 131 448,60	12 603 578,10	22 735 026,70
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 814 094,79	14 375 863,34	32 189 958,13
Mandats émis (f)	9 576 301,48	9 264 986,75	18 841 288,23
Annulations de mandats (g)		822 003,57	822 003,57
Dépenses nettes (h = f - g)	9 576 301,48	8 442 983,18	18 019 284,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	555 147,12	4 160 594,92	4 715 742,04
(h - d) Déficit			



Pour le budget annexe des projets d'Aménagement

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 408 422,63	9 164 794,44	26 573 217,07
Titres de recettes émis (b)	13 879 713,97	9 054 445,53	22 934 159,50
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	13 879 713,97	9 054 445,53	22 934 159,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 408 422,63	9 164 794,44	26 573 217,07
Mandats émis (f)	13 643 030,01	9 127 229,76	22 770 259,77
Annulations de mandats (g)	2 820,93	40 006,34	42 827,27
Dépenses nettes (h = f - g)	13 640 209,08	9 087 223,42	22 727 432,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	239 504,89		206 727,00
(h - d) Déficit		32 777,89	

CT2021-06-29-6

Objet : Vote du compte administratif 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 74



DONNE ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

Budget Principal 2020

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	266 944 677,32	G	267 792 347,30
	Section d'investissement	B	54 352 356,95	H	47 770 550,64
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	20 860 838,15 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 870 173,48 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	323 167 207,75	= G+H+I+J	336 423 736,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 889 696,88	L	515 698,31
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 889 696,88	= K+L	515 698,31
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	266 944 677,32	= G+I+K	288 653 185,45
	Section d'investissement	= B+D+F	60 112 227,31	= H+J+L	48 286 248,95
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	327 056 904,63	= G+H+I+J+K+L	336 939 434,40

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser constatés sur le budget principal,



DONNE ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

Budget Annexe Assainissement 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 8 442 983,18	G 12 603 578,10	G-A 4 160 594,92
	Section d'investissement	B 9 576 301,48	H 10 131 448,60	H-B 555 147,12
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 998 864,29 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 5 573 676,93 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 23 592 961,59	Q= G+H+I+J 24 733 890,99	=Q-P 1 140 929,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 73 382,50	L 251 254,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 73 382,50	= K+L 251 254,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 8 442 983,18	= G+I+K 14 602 442,39	6 159 459,21
	Section d'investissement	= B+D+F 15 223 360,91	= H+J+L 10 382 702,60	-4 840 658,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 23 666 344,09	= G+H+I+J+K+L 24 985 144,99	1 318 800,90

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser du budget annexe Assainissement,



DONNE ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du budget annexe des projets d'aménagement pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

Budget Annexe des projets d'aménagement 2020

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	9 087 223,42	G	9 054 445,53
	Section d'investissement	B	13 640 209,08	H	13 879 713,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	8 680,97	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	22 736 113,47	= G+H+I+J	22 934 159,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	76 500,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	76 500,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	9 087 223,42	= G+I+K	9 054 445,53
	Section d'investissement	= B+D+F	13 648 890,05	= H+J+L	13 956 213,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	22 736 113,47	= G+H+I+J+K+L	23 010 659,50

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser du budget annexe des projets d'aménagement,

ARRÊTE les résultats définitifs des trois budgets tels que résumés ci-dessus.

CT2021-06-29-7

Objet : Affectation du résultat de l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

- **AFFECTE** ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'inscription d'une recette d'un montant de 11 562 509,04 € sur le compte 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé.
- **AFFECTE** le solde excédentaire du résultat, soit 10 145 999,09 € en section de fonctionnement comme excédent de fonctionnement reporté. Les crédits sont inscrits sur la ligne codifiée R002.
- **INSCRIT** le report du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement soit une dépenses de 8 451 979,79 €. Les crédits sont inscrits sur la ligne codifiée D001.



POUR LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

- **AFFECTE** ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'inscription d'une recette d'un montant de 4 840 658,31 € sur le compte 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé.
- **AFFECTE** le solde excédentaire du résultat, soit 1 318 800,90 € en section de fonctionnement comme excédent de fonctionnement reporté. Les crédits sont inscrits sur la ligne codifiée R002.
- **INSCRIT** le report du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement soit une dépense de 5 018 529,81 €. Les crédits sont inscrits sur la ligne codifiée D001.

POUR LE BUDGET ANNEXE DES PROJETS D'AMENAGEMENT :

- **INSCRIT** une dépense d'un montant de 32 777,89 € sur le compte D002 en résultat de fonctionnement reporté.
- **INSCRIT** le report du solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement soit une recette de 230 823,92 €. Les crédits sont inscrits sur la ligne codifiée R001.

CT2021-06-29-8

Objet : Budget supplémentaire - Budget principal

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

ADOPTE le budget supplémentaire du budget principal de l'Etablissement public territorial Est Ensemble pour l'exercice 2021 pour un montant total de 14'964'775,52 € en fonctionnement et 16'324'601,84 € en investissement répartis comme suit :



FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 964 775,52	4 818 776,43
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 145 999,09
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	14 964 775,52	14 964 775,52
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 983 195,17	15 808 903,53
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 889 426,88	515 698,31
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 451 979,79	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	16 324 601,84	16 324 601,84
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	31 289 377,36	31 289 377,36

CT2021-06-29-9

Objet : Budget supplémentaire - Budget annexe des projets d'aménagement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

ADOPTE le budget supplémentaire du budget annexe des projets d'aménagement de l'Etablissement public territorial Est Ensemble pour l'exercice 2021 pour un montant total de -66'733,00 € à la section fonctionnement et -132'116,00 € à la section investissement répartis comme suit :



FONCTIONNEMENT		
V O T E	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
+	+	+
R E P O R T S	0,00	0,00
=	=	=
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 32 777,89	(si excédent) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	-66 733,00	-66 733,00
INVESTISSEMENT		
V O T E	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+	+	+
R E P O R T S	0,00	76 500,00
=	=	=
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 230 823,92
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-132 116,00	-132 116,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	-198 849,00	-198 849,00

CT2021-06-29-10

Objet : Budget supplémentaire - Budget annexe assainissement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

ADOPTE le budget supplémentaire du budget annexe d'assainissement de l'Etablissement public territorial Est Ensemble pour l'exercice 2021 pour un montant total de 1'708'485,33 € à la section exploitation et 5'064'894,31€ en investissement répartis comme suit :



EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 1 708 485,33	389 684,43
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) 0,00	(si excédent) 1 318 800,90
=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) 1 708 485,33	1 708 485,33
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) -27 018,00	4 813 640,31
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 73 382,50	251 254,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) 5 018 529,81	(si solde positif) 0,00
=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) 5 064 894,31	5 064 894,31
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3) 6 773 379,64	6 773 379,64

CT2021-06-29-11

Objet : Révision des autorisations pluriannuelles de programme et d'engagement (AP/CP et AE/CP)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

ACTUALISE comme suit l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement lié aux autorisations d'engagement présentes sur le Budget Principal en fonction de l'évaluation prévisionnelles des dépenses mandatées sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des projets qui leur sont rattachées.



Politique	Opération	Montant AP	avant 2021	2021	2022	2023 et suivantes
HABITAT	8021501036 PNRQAD COUTURES BAGNOLET	13 516,00	10 516,00	0,00	3 000,00	0,00
	8021501009 OPAH PRE SAINT-GERVAIS	349 103,56	336 103,56	0,00	13 000,00	0,00
	8021501032 POPAC CENTRE VILLE BOBIGNY	267 900,00	192 855,49	50 001,00	25 043,51	0,00
	8021501012 POPAC POST-OPAH BOBIGNY PRE-ST-GERVAIS	440 930,00	360 925,59	50 000,00	30 004,41	0,00
	8021501037 POPAC NOISY LE SEC ROMAINVILLE	259 800,00	159 795,35	70 000,00	30 004,65	0,00
	8021501003 OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	765 600,00	660 581,77	75 000,00	30 018,23	0,00
	8021501033 ETUDES HABITAT PRIVE	173 688,00	29 760,00	5 964,00	53 964,00	84 000,00
	8022101038 DISPOSITIF TERRITORIAL D'AM. HABITAT	1 800 000,00	0,00	0,00	120 000,00	1 680 000,00
	8021501019 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	728 200,00	273 605,61	162 500,00	134 000,00	158 094,39
	8021501002 PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	1 136 826,00	812 801,80	140 000,00	144 024,20	40 000,00
RNV LIMT URB	8021504004 RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	965 007,98	790 990,97	101 555,00	26 492,99	45 969,02
	8021604013 FLUX FINANCIERS ANRU+	399 100,00	0,00	13 200,00	216 200,00	169 700,00

ACTUALISE comme suit l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement lié aux autorisations d'engagement présentes sur le Budget Principal en fonction de l'évaluation prévisionnelles des recettes titrées sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des projets qui leur sont rattachées.

Politique	Opération	Montant AP	avant 2021	2021	2022	2023 et suivantes
HABITAT	8021501033 ETUDES HABITAT PRIVE	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
	8021501032 POPAC CENTRE VILLE BOBIGNY	191 300,00	48 791,00	114 606,00	27 903,00	0,00
	8021501037 POPAC NOISY LE SEC ROMAINVILLE	160 796,50	35 512,50	96 938,00	28 346,00	0,00
	8021501003 OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	515 474,00	351 911,00	128 263,00	35 300,00	0,00
	8021501012 POPAC POST-OPAH BOBIGNY PRE-ST-GERVAIS	213 502,00	100 000,00	75 002,00	38 500,00	0,00
	8021501002 PLAN DE SAUVEGARDE COPRO LA BRUYERE BONDY	925 127,00	558 957,00	175 570,00	82 500,00	108 100,00
	8021501019 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	451 400,00	50 033,50	168 250,00	98 500,00	134 616,50
	8022101038 DISPOSITIF TERRITORIAL D'AM. HABITAT	1 219 000,00	0,00	0,00	170 000,00	1 049 000,00
RNV LIMT URB	8021504004 RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	424 326,99	340 455,17	77 664,50	0,00	6 207,32
	8021604013 FLUX FINANCIERS ANRU+	454 000,00	0,00	68 100,00	216 200,00	169 700,00

ACTUALISE comme suit l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement lié aux autorisations de programme présentes sur le Budget Principal en fonction de l'évaluation prévisionnelles des dépenses mandatées sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des projets qui leur sont rattachées.



Politique	Opération	Montant AP	avant 2021	2021	2022	2023 et suivantes
ADMINISTRATION	9151202001 SITE INTERNET ESTENSEMBLE.FR	150 000,00	47 671,20	83 000,00	19 328,80	0,00
	9101201002 CREATION D'UN RESEAU TELECOM TRES HAUT DEBIT	2 553 000,00	1 762 682,77	350 000,00	302 676,10	137 641,13
	9151202002 SIGNALETIQUE DES EQUIPEMENTS TERRITORIAUX	1 000 000,00	169 370,56	80 000,00	750 629,44	0,00
AMENAGEMENT	9011606001 PLANS LOCAUX D'URBANISME - VOLET VILLES	857 000,00	816 701,40	30 000,00	10 298,60	0,00
	9011606003 REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	125 000,00	200,51	40 000,00	84 799,49	0,00
	9011606002 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	1 940 000,00	718 679,31	200 000,00	220 000,00	801 320,69
CULTURE	9081204012 CONSERVATOIRE DE NOISY	11 556 269,05	11 547 269,05	9 000,00	0,00	0,00
	9081204013 CONSERVATOIRE DE ROMAINVILLE	5 544 858,51	5 526 858,51	18 000,00	0,00	0,00
	9081204015 PROGRAMME ACQUISITION INSTRUMENTS	1 360 000,00	1 086 569,36	273 430,64	0,00	0,00
	9081401005 BIBLIOTHEQUE DES COURTILLIERES A PANTIN	7 296 859,00	1 899 520,00	2 632 241,00	132 857,00	2 632 241,00
	9081204016 CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	1 490 000,00	729 050,74	390 000,00	358 094,31	12 854,95
	9081504008 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PRE-ST-GERVAIS	9 144 000,00	3 602 217,37	3 887 782,63	1 654 000,00	0,00
	9081803001 VEFA CINEMA BOBIGNY	20 450 000,00	2 506 885,50	1 810 000,00	5 121 286,00	11 011 828,50
DEPLACEMENTS	9011606004 MOBILITES	825 000,00	0,00	150 000,00	225 000,00	450 000,00
DEVELOPPEMENT	9051201006 PEPINIERE / HOTEL D'ENTREPRISE BONDY	7 985 000,00	1 683 995,06	250 000,00	250 000,00	5 801 004,94
	9051201007 FONDS ECONOMIE QUARTIERS	3 166 000,00	166 000,00	500 000,00	500 000,00	2 000 000,00
ENVIRONNEMENT	9041201006 PARC DES GUILLAUMES NOISY LE SEC	3 817 000,00	2 059 597,00	6 000,00	41 886,00	1 709 517,00
	9041201034 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	645 000,00	132 091,27	45 000,00	100 000,00	367 908,73
	9041201007 PARC DES BEAUMONTS	1 217 000,00	131 174,29	336 432,00	300 000,00	449 393,71
HABITAT	9021501011 OPAH-CD BOBIGNY	377 999,08	242 415,08	135 584,00	0,00	0,00
	9021501016 RHI PANTIN 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS	1 202 300,00	1 167 207,11	20 000,00	15 092,89	0,00
	9021201034 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	956 900,00	624 386,28	25 000,00	27 500,00	280 013,72
	9021501032 POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	53 370,00	8 370,00	10 000,00	35 000,00	0,00
	9022101042 FAAHP Dispositif d'amé et de réno thermique	800 000,00	0,00	0,00	40 000,00	760 000,00
	9021501041 FAAHP 7 Arpents	1 000 000,00	0,00	25 000,00	50 000,00	925 000,00
	9021501040 FAAHP 4 CHEMINS	984 100,00	24 051,76	40 000,00	100 000,00	820 048,24
	9021501001 OPAH RU MONTREUIL (PNRQAD)	1 211 900,00	405 021,70	60 000,00	100 000,00	646 878,30
	9021501003 FAAHP OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	283 136,00	63 135,34	70 000,00	100 000,00	50 000,66
	9021501018 OPAH-CD ROMAINVILLE	347 987,00	180 967,25	50 000,00	117 019,75	0,00
	9021501036 PNRQAD COUTURES BAGNOLET	7 309 016,00	5 684 016,00	1 000 000,00	125 000,00	500 000,00
	9021501009 OPAH PRE SAINT-GERVAIS	405 592,00	97 198,96	172 809,00	135 584,04	0,00
	9021501013 OPAH-CD NOISY-LE-SEC	251 060,00	31 701,00	0,00	141 647,00	77 712,00
	9021501033 ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	1 435 148,53	889 438,53	150 710,00	230 000,00	165 000,00
	9021501027 OPAH RU BAGNOLET (PNRQAD)	1 268 463,00	107 034,85	50 000,00	242 500,00	868 928,15
	9021501002 PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	409 800,00	89 717,00	73 500,00	246 583,00	0,00
	9021501021 DISPOSITIF DE LUTTE CTRE L'HABITAT INDIGNE	10 852 000,00	6 169 477,80	1 000 000,00	531 718,00	3 150 804,20
9021501039 OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	18 836 480,00	90 000,00	1 136 648,00	1 380 000,00	16 229 832,00	
9021501037 TCA QUATRE CHEMINS	15 583 658,00	3 089 130,00	174 713,00	1 490 533,00	10 829 282,00	
RENOUVELLEMENT URBAIN	9021602007 PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	212 726,44	173 326,44	39 400,00	0,00	0,00
	9021602005 PRU2 BLANQUI - BONDY	47 400,00	0,00	47 400,00	0,00	0,00
	9021602009 PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	216 470,00	144 270,00	72 200,00	0,00	0,00
	9021602008 PRU2 LONDEAU - NOISY-LE-SEC	311 784,00	233 784,00	78 000,00	0,00	0,00
	9021602003 PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	448 320,00	338 880,00	109 440,00	0,00	0,00
	9021604004 RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	205 800,00	0,00	205 800,00	0,00	0,00
	9021602004 PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	949 245,74	726 613,78	206 000,00	0,00	16 631,96
	9021602001 PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	1 600 644,80	880 303,14	528 808,00	0,00	191 533,66
	9021602012 PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	2 939 792,40	374 162,40	2 565 630,00	0,00	0,00
	9021602002 PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	571 651,50	333 354,00	238 213,00	84,50	0,00
	8021504004 RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	965 007,98	790 990,97	101 555,00	26 492,99	45 969,02
	9021602010 PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	304 620,00	8 041,36	213 244,00	47 487,00	35 847,64
	9021602006 PRU2 SABLIERE - BONDY	261 880,00	0,00	90 380,00	149 000,00	22 500,00
	9021602013 FLUX FINANCIERS ANRU +	1 585 204,23	0,00	236 190,23	611 395,00	737 619,00
SPORT	9031601012 PISCINE JEAN GUIMIER - ROMAINVILLE	620 000,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
	9031201008 PISCINE ECOLOGIQUE HAUT-MONTREUIL	25 650 161,34	25 590 161,34	60 000,00	0,00	0,00
	9031601002 CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	12 568 555,37	6 694 903,77	5 873 651,60	0,00	0,00
	9031601005 PISCINE MULINGHAUSEN - LES LILAS	4 204 917,83	0,00	0,00	100 000,00	4 104 917,83
	9031601001 PISCINE LES MALASSIS - BAGNOLET	20 560 000,00	0,00	1 660 000,00	300 000,00	18 600 000,00
	9031601007 STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	9 066 526,80	1 566 526,80	80 000,00	800 000,00	6 620 000,00
	9031601010 PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	55 500 000,00	19 197 875,40	26 800 000,00	8 260 000,00	1 242 124,60
VALORISATION	9161202006 RESEAU DE COLLECTE PNEUMATIQUE	5 105 545,24	2 625 545,24	80 000,00	600 000,00	1 800 000,00
	9161402001 DECHETERIE DE MONTREUIL	4 772 200,00	124 716,72	250 000,00	2 100 000,00	2 297 483,28

ACTUALISE comme suit l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement lié aux autorisations de programme présentes sur le Budget Principal en fonction de l'évaluation prévisionnelles des recettes titrées sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des projets qui leur sont rattachées.



Politique	Operation	Montant AP	avant 2021	2021	2022	2023 et suivantes
AMENAGEMENT	9011606002 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	301 719,96	286 414,96	15 305,00	0,00	0,00
CULTURE	9081204012 NOUVEAU CONSERVATOIRE DE NOISY	6 746 955,70	6 746 955,38	0,00	0,00	0,32
	9081204013 NOUVEAU CRD DE ROMAINVILLE	2 935 808,31	2 225 376,52	710 431,79	0,00	0,00
	9081803001 VEFA CINEMA BOBIGNY	1 208 043,20	0,00	278 779,20	929 264,00	0,00
	9081504008 RESTRUCTURATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE P	3 300 000,00	1 091 079,70	956 450,00	1 252 470,30	0,00
DEVELOPPEMENT	9051201006 PEPINIERE / HOTEL D'ENTREPRISE BONDY	4 812 275,00	500 000,00	0,00	0,00	4 312 275,00
ENVIRONNEMENT	9041201006 PARC DES GUILLAUMES NOISY LE SEC	1 927 757,57	1 323 022,00	523 197,07	0,00	81 538,50
	9041201007 PARC DES BEAUMONTS	155 375,75	0,00	4 901,00	36 767,75	113 707,00
HABITAT	9021501016 RHI PANTIN 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS	1 094 019,00	744 019,00	0,00	0,00	350 000,00
	9021501033 ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	734 501,34	350 616,34	106 365,00	80 000,00	197 520,00
	9021501021 DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT INDIG	5 187 750,00	2 846 849,00	500 000,00	265 859,00	1 575 042,00
	9021501036 PNRQAD COUTURES BAGNOLET	2 816 423,55	2 119 509,55	348 457,00	348 457,00	0,00
	9021501037 TCA QUATRE CHEMINS	7 881 077,00	1 524 350,00	196 821,00	745 266,00	5 414 640,00
	9021501039 OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	12 722 915,00	0,00	568 000,00	1 300 000,00	10 854 915,00
RENOUVELLEMENT URBAIN	9021602009 PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	123 537,00	88 800,00	34 737,00	0,00	0,00
	9021602010 PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	40 800,00	0,00	40 800,00	0,00	0,00
	9021602006 PRU2 SABLIERE - BONDY	41 440,00	0,00	41 440,00	0,00	0,00
	9021602004 PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	349 731,40	276 731,40	73 000,00	0,00	0,00
	9021604004 RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL (INVESTISSE	85 940,00	0,00	85 940,00	0,00	0,00
	9021602012 PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	3 762 769,00	124 500,00	3 638 269,00	0,00	0,00
	9021602013 FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	1 587 079,23	0,00	238 061,23	611 395,00	737 623,00
SPORT	9031601007 STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	5 270 000,00	270 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00
	9031601001 RECONSTRUCTION PISCINE LES MALASSIS - BAGNOLET	2 570 600,00	0,00	570 600,00	0,00	2 000 000,00
	9031601002 CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	5 683 757,64	810 052,00	1 165 108,64	3 708 597,00	0,00
	9031601010 PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	25 250 000,00	599 145,70	14 123 231,35	7 928 000,00	2 599 622,95
VALEUR	9161402001 AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	749 072,10	0,00	122 072,10	238 000,00	389 000,00

ACTUALISE comme suit l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement lié aux autorisations de programme présentes sur le Budget Annexe des Projets d'Aménagement en fonction de l'évaluation prévisionnelles des dépenses mandatées et les recettes tirées sur l'exercice 2021 et du calendrier de réalisation de l'ensemble des projets qui leur sont rattachées.

Super operation	Operation (L.1616)	TOTAL AP	avant 2021	2021	2022	2023 et après	
DEPENSES	9211201 ZAC ECOCITE BOBIGNY	ZAC ECOCITE BOBIGNY - PARTICIPATION A L'AMENAGEUR	25 752 791,00	15 700 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	6 052 791,00
		ZAC FRATERNITE MONTREUIL - ETUDES	256 456,87	256 456,87	0,00	0,00	0,00
	9211203 ZAC FRATERNITE MONTREUIL	AP/ZAC FRATERNITE ETUDES COMMERCIALES PNRQAD	94 694,39	94 694,39	0,00	0,00	0,00
		ZAC FRATERNITE MONTREUIL - PARTICIPATION AMENAGEUR	27 598 003,00	17 530 000,00	2 450 000,00	2 450 000,00	5 168 003,00
	9211204 ZAC PORT DE PANTIN	ZAC PORT DE PANTIN - PARTICIPATION AMENAGEUR	7 710 000,00	6 850 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00
	9211205 ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY	ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY LE SEC - ETUDES	34 607,34	34 607,34	0,00	0,00	0,00
		ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIP. AMENAGEUR	18 700 392,66	2 500 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	12 600 392,66
	9211207 ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY	ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - ETUDES	457 101,17	457 101,17	0,00	0,00	0,00
		ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - AUTRES ETUDES	105 911,82	105 911,82	0,00	0,00	0,00
		ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PARTICIP. AMENAGEUR	17 829 987,01	3 529 000,00	1 019 617,00	1 300 000,00	11 981 370,01
		RIVES DE L'OURCQ - PASSERELLE	3 480 000,00	0,00	207 000,00	382 000,00	2 891 000,00
		ECOQUARTIER PANTIN - DEMARCHE PARTICIPATIVE	55 781,45	55 781,45	0,00	0,00	0,00
	9211208 ECOQUARTIER PANTIN QUATRE CHEMINS	ECOQUARTIER PANTIN - ETUDES	531 706,01	531 706,01	0,00	0,00	0,00
		ECOQUARTIER PANTIN - MAITRISE D'OEUVRE URBAINE	655 923,99	655 923,99	0,00	0,00	0,00
		ECOQUARTIER PANTIN - PARTICIPATION AMENAGEUR	5 158 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	4 458 000,00
	9211213 ACCOMPAGNEMENT	ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET FINANCIER	635 928,27	405 928,27	80 000,00	30 000,00	120 000,00
	9211215 ZAC DE L'HORLOGE ROMAINVILLE	ZAC DE L'HORLOGE ROMAINVILLE - PARTICIP. AMENAGEUR	10 413 214,00	10 249 140,00	0,00	0,00	164 074,00
		ZAC DE L'HORLOGE ROMAINVILLE - PARTICIPATION VILLE	1 494 840,00	1 494 840,00	0,00	0,00	0,00
	9211216 TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ	TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ	2 591 838,11	839 522,11	428 576,00	643 740,00	680 000,00
9211217 PARC DES HAUTEURS	PARC DES HAUTEURS	29 740 474,80	312 864,80	554 782,00	3 230 236,00	25 642 592,00	
9211218 SECTEUR FAUBOURGS	FAUBOURGS	475 000,00	50 000,00	245 000,00	80 000,00	100 000,00	
9211219 OPERATION TZEN 3	OPERATION TZEN 3	1 919 500,00	174 500,00	698 000,00	872 500,00	174 500,00	
RECETTES	9211201 ZAC ECOCITE BOBIGNY	ZAC ECOCITE BOBIGNY - PARTICIPATION A L'AMENAGEUR	3 029 600,00	3 029 600,00	0,00	0,00	0,00
		ZAC ECOCITE BOBIGNY - PARTICIPATION VILLE	4 121 796,00	2 856 966,00	252 966,00	252 966,00	758 898,00
		ZAC FRATERNITE MONTREUIL - ETUDES	127 495,50	127 495,50	0,00	0,00	0,00
	9211203 ZAC FRATERNITE MONTREUIL	AP/ZAC FRATERNITE ETUDES COMMERCIALES PNRQAD	19 824,00	19 824,00	0,00	0,00	0,00
		ZAC FRATERNITE MONTREUIL - PARTICIPATION AMENAGEUR	1 565 836,00	1 565 836,00	0,00	0,00	0,00
		ZAC FRATERNITE MONTREUIL - PARTICIPATION VILLE	12 459 542,00	6 995 402,00	1 287 910,00	1 287 910,00	2 888 320,00
	9211204 ZAC PORT DE PANTIN	ZAC PORT DE PANTIN - PARTICIPATION AMENAGEUR	1 671 848,00	1 641 848,00	0,00	0,00	30 000,00
		ZAC PORT DE PANTIN - PARTICIPATION VILLE	130 668,00	130 668,00	0,00	0,00	0,00
	9211205 ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY	ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIPATION VILLE	6 668 203,00	1 987 515,00	585 086,00	585 086,00	3 510 516,00
		ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - AUTRES ETUDES	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
	9211207 ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY	ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PARTICIP. AMENAGEUR	281 922,00	140 961,00	140 961,00	0,00	0,00
		ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PARTICIPATION VILLE	7 699 997,00	1 448 300,00	694 633,00	694 633,00	4 862 431,00
		RIVES DE L'OURCQ - PASSERELLE	2 717 120,00	0,00	0,00	152 600,00	2 564 520,00
		ECOQUARTIER PANTIN - DEMARCHE PARTICIPATIVE	24 766,72	24 766,72	0,00	0,00	0,00
	9211208 ECOQUARTIER PANTIN QUATRE CHEMINS	ECOQUARTIER PANTIN - ETUDES	94 747,38	92 297,38	2 450,00	0,00	0,00
		ECOQUARTIER PANTIN - MAITRISE D'OEUVRE URBAINE	75 952,50	75 952,50	0,00	0,00	0,00
	9211214 ZAC BENOIT HURE BAGNOLET	ZAC BENOIT HURE BAGNOLET - PARTICIP. AMENAGEUR	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00
	9211216 TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ	TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ	989 088,88	195 649,88	82 680,00	302 250,00	408 509,00
	9211217 PARC DES HAUTEURS	PARC DES HAUTEURS	7 989 509,75	98 896,75	106 100,00	137 080,00	7 647 433,00



CT2021-06-29-12

Objet : Rapport Clect du 26 janvier 2021 - constat de majorité

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

CONSTATE que la majorité des conseils municipaux des communes membres d'Est Ensemble a approuvé le rapport de la CLECT réunie le 26 janvier 2021.

CT2021-06-29-13

Objet : Charte éthique du mécénat et convention type

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité

Pour : 67

Contre : 5

APPROUVE le projet de charte éthique du mécénat qui constituera le cadrage de la démarche de mécénat d'Est Ensemble.

AUTORISE le Président à signer et à diffuser la charte éthique d'Est Ensemble pour ses relations avec les mécènes et donateurs.

APPROUVE le modèle de convention de mécénat.

CT2021-06-29-14

Objet : Convention entre Est Ensemble, le Conseil départemental et la RATP pour la mise en œuvre des clauses d'insertion pour le prolongement du Tramway 1

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des clauses d'insertion pour le prolongement du Tramway 1 de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay, avec la RATP et le Département de la Seine Saint Denis

DIT que l'objectif des différents marchés et lots cumulés s'élève à environ 160 000 heures d'insertion.



DIT que la convention est signée pour une période qui couvre la durée de l'opération de prolongement du T1 à Val de Fontenay à compter de la signature. La durée de la mission est estimée à environ 48 mois.

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice 2021 et suivants, Fonction 520/Nature 7478/Code opération 0181204001/Chapitre 74.

CT2021-06-29-15

Objet : Convention avec l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre des travaux de prolongement de la Ligne 11 de la RATP

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'EPT Grand Paris Grand Est, pour la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales inscrites dans les marchés relatifs aux travaux pour le prolongement de la ligne 11 de la RATP.

DIT que la convention est signée pour une période qui couvre la durée prévisionnelle des travaux relatifs au prolongement de la ligne 11 de la RATP.

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice 2021 et suivants, Fonction 520/Nature 7474/Code opération 0181204001/Chapitre 74.

CT2021-06-29-16

Objet : Convention avec la SOREQA pour la mise en œuvre des clauses sociales

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE les termes de la convention de convention de partenariat entre la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA) et l'Etablissement Public Territorial EST ENSEMBLE pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales d'insertion

DIT que la durée de la présente convention est d'un an.

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice 2021 et suivants, Fonction 520/Nature 7478/Code opération 0181204001/Chapitre 74.



CT2021-06-29-17

Objet : Convention avec la Séquano pour la mise en œuvre des clauses sociales

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre Séquano et l'Etablissement Public Territorial EST ENSEMBLE pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales d'insertion

DIT que la durée de la présente convention est d'un an tacitement reconductible par période d'un an.

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice 2021 et suivants, Fonction 520/Nature 7478/Code opération 0181204001/Chapitre 74.

CT2021-06-29-18

Objet : Création d'une association de préfiguration à Bagnolet et Pantin dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE les statuts des deux associations de préfiguration « Pour un droit à l'emploi » à Pantin et Bagnolet ;

CT2021-06-29-19

Objet : Approbation du principe et des modalités d'indemnisation des participants à la Convention citoyenne locale pour le climat

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

AUTORISE le recrutement de cent vacataires amenés à participer aux travaux de la convention citoyenne pour une durée :

- de dix jours pour les sessions ordinaires pouvant être complétés de quatre jours supplémentaires en cas de sessions additionnelles



- de quatre jours pour les périodes d'intersessions pouvant être complétés de deux jours en cas de sessions additionnelles

FIXE l'indemnisation des citoyens participant au dispositif de convention citoyenne selon les modalités fixées en annexe à la présente délibération.

APPROUVE le principe et les modalités de remboursement des frais engagés par les citoyens ou les intervenants invités à participer aux travaux de la convention citoyenne pour le climat.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'établissement aux Chapitres 011 et 012, pour les exercices 2021 et 2022.

CT2021-06-29-20

Objet : Lancement de la révision du plan climat air énergie territorial d'Est Ensemble

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 75

APPROUVE le lancement de la révision du plan climat air énergie territorial (PCAET) d'Est Ensemble ;

APPROUVE la déclaration d'intention associée ;

AUTORISE Monsieur le Président d'Est Ensemble ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la révision du plan climat air énergie territorial d'Est Ensemble.

CT2021-06-29-21

Objet : Conventions de service commun du système d'information géographique (SIG) territorial

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE la création du service commun du système d'information géographique territorial.

APPROUVE les conventions de service commun du SIG territorial à intervenir entre les communes de Bagnolet, Bondy, Bobigny, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville et l'Etablissement public territorial telles que jointes en annexes.

DECIDE que la dépense sera imputée sur le budget principal de l'année correspondante, en fonctionnement au chapitre 012 (6217) pour les dépenses de personnel, au chapitre 011 (611) pour l'hébergement, (6156) pour la maintenance, (6262) pour les aspects télécommunications éventuels, et en investissement, au chapitre 20 (2051) pour les logiciels et (2031) pour les études, au chapitre 21 (2183) pour le matériel pour les dépenses d'investissement.



AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que ces conventions sont conclues pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2021, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

CT2021-06-29-22

Objet : Conventions de mise à disposition de services des communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin à l'Etablissement public territorial (MADS 2021 - 2023)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE les conventions de mise à disposition de services entre les Communes de Bagnolet, Bondy, Bobigny, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec et Pantin et l'Etablissement public territorial Est Ensemble prévues pour les années 2021, 2022 et 2023 telles que jointes en annexes.

DECIDE que la dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante, au chapitre 012 (6217) pour les dépenses de personnel et au chapitre 011 (62875), pour les autres types de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les éventuels avenants auxdites conventions.

PRECISE que les conventions avec Bagnolet, Bondy, les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec et Pantin sont conclues pour une durée de 3 ans mois à compter du 1^{er} janvier 2020 soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

PRECISE que la convention avec Bobigny est conclue pour une durée de 2 ans et 5 mois à compter du 1^{er} août 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

CT2021-06-29-23

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal - modification simplifiée 1 - bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la procédure

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

RAPPORTE la délibération n°2021-05-25-07 du Conseil de territoire du 25 mai 2021.

APPROUVE le bilan de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi



tel que présenté et annexé à la présente délibération

APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLUi de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble

DIT que la présente délibération sera affichée durant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, aux mairies des villes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy Le Sec, Pantin et Romainville et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département

PRECISE que le dossier complet du PLUi approuvé (modification simplifiée n°1) sera tenu à la disposition du public dans les locaux :

- de l'Hôtel de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble à la Direction de l'Aménagement et des Déplacements, 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville,
- de la mairie de Bagnolet, Hôtel de ville, Place Salvador Allende, à l'accueil de la direction du développement territorial, 6^{ème} étage, 93170 Bagnolet,
- de la mairie de Bobigny, Hôtel de ville 31, Avenue du Président Salvador Allende 93001 Bobigny,
- de la mairie de Bondy, Hôtel de ville, service urbanisme, Esplanade Claude Fuzier 93140 Bondy,
- de la mairie du Pré Saint-Gervais, Hôtel de ville 1, rue Emilie Augier 93310 Le Pré Saint-Gervais,
- de la mairie des Lilas, Direction Générale des Services Techniques 196, rue de Paris 93260 Les Lilas,
- de la mairie de Montreuil, Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1, place Aimé Césaire 93100 Montreuil,
- de la mairie de Noisy-le-Sec, Centre administratif de Noisy-le-Sec, 1, rue Chaâlons 93130 Noisy le Sec,
- de la mairie de Pantin, Centre administratif de Pantin à l'accueil de la direction de l'urbanisme au 3^{ème} étage, 84-88, avenue du Général Leclerc 93500 Pantin,
- de la mairie de Romainville, Hôtel de ville Place de la Laïcité 93230 Romainville

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil.

CT2021-06-29-24

Objet : Pré Saint-Gervais - Est Ensemble - Convention d'intervention foncière EPFIF

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE la Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Ville du Pré Saint-Gervais et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, ainsi que ces annexes, dont le protocole d'intervention, jointes à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer la Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Ville du Pré Saint-Gervais et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, ainsi que ces annexes, dont le protocole d'intervention, annexée à la présente délibération et toutes pièces afférentes à ce dossier.



CT2021-06-29-25

Objet : Bondy - ZAC des rives de l'Ourcq - Compte-rendu annuel au collectivité locale (CRACL) pour l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 68

PREND ACTE du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy pour l'année 2020, annexé à la présente délibération.

CT2021-06-29-26

Objet : PANTIN - ZAC Ecoquartier gare de Pantin Quatre-chemins - Compte rendu annuel à la collectivité local (CRACL) pour l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 68

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Ecoquartier gare de Pantin Quatre-chemins à Pantin pour l'année 2020, annexé à la présente délibération.

CT2021-06-29-27

Objet : Pantin - ZAC Ecoquartier gare de Pantin Quatre Chemins - Convention de participation avec M. François Cavaro et la SPL Ensemble pour le projet sis au 52 rue Cartier Bresson à Pantin

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 68

APPROUVE le projet de convention participation entre Est Ensemble et M. Frannois Cavaro, en présence de la SPL Ensemble, pour le projet sis au 52 rue Cartier Bresson à Pantin ;

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer ladite convention de participation ainsi que tout document s'y rapportant ;

PRECISE que les participations seront perçues directement par l'aménageur.



CT2021-06-29-28

Objet : Pantin - Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Brooklyn Co-Invest pour le projet des Grandes Serres dans l'ancien site industriel Pouchard

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE le projet et les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial avec Brooklyn Co-Invest pour le projet des Grandes Serres dans l'ancien site industriel Pouchard à Pantin, ainsi que son périmètre tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées ;

FIXE la participation du constructeur au coût des espaces publics qui sera acquittée sous forme d'une contribution financière de 6 300 000€ TTC dont le paiement s'effectuera selon l'échéancier précisé dans la convention ;

APPLIQUE une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant une période de 6 ans conformément à l'article L. 332-11-4 du code de l'urbanisme ;

DECIDE que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et ses avenants éventuels avec les représentants de la société Brooklyn Co-Invest et de la Ville de Pantin ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

CT2021-06-29-29

Objet : Pantin - Zac du Port - Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 68

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC du Port à Pantin pour l'année 2020, annexé à la présente délibération.

CT2021-06-29-30

Objet : Pantin - ZAC du Port - Avenant 7 au traité de concession d'aménagement avec la SEMIP

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE l'avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement conclu avec la SEMIP pour la ZAC du Port à Pantin, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document annexe.

CT2021-06-29-31

Objet : Pantin- ZAC du Port - Avenant 2 à la convention financière encadrant les conditions financières et patrimoniales de transfert

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention encadrant les conditions financières et patrimoniales de transfert de la ZAC du Port à Pantin, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document annexe.

CT2021-06-29-32

Objet : Pantin- ZAC Grands Moulins- Compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC des Grands Moulins à Pantin pour l'année 2020, annexé à la présente délibération.



CT2021-06-29-33

Objet : Pantin- ZAC Centre-Ville- Avenant 2 à la convention de transfert, Avenant 2 à la convention tripartite de subventionnement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de transfert entre Est-Ensemble, la Ville de Pantin et la SEMIP pour la ZAC Centre-ville à Pantin ;

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention tripartite de subventionnement entre Est Ensemble, la Ville de Pantin et la SEMIP pour la ZAC Centre-Ville à Pantin ;

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer ces avenants et tout document afférent.

CT2021-06-29-34

Objet : Pantin- ZAC Centre-Ville- Avenant 8 au Traité de concession

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE l'avenant n°8 au traité de concession conclu avec la SEMIP sur la ZAC Centre-ville à Pantin, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout document annexe.

CT2021-06-29-35

Objet : Pantin- ZAC Centre-Ville - Compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 63

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Centre-Ville à Pantin pour l'année 2020, annexé à la présente délibération.



CT2021-06-29-36

Objet : Montreuil - ZAC Boissière-Acacia - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

PREND ACTE du compte-rendu annuel à la collectivité locale relatif à l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté Boissière-Acacia à Montreuil pour l'année 2020, annexé à la présente délibération, sous condition de l'étude avec l'aménageur de pistes de réduction du déficit, comme prévu au traité de concession.

CT2021-06-29-37

Objet : Montreuil - ZAC Boissière-Acacia - Avenant n°8 au Traité de Concession d'Aménagement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE l'avenant n°8 au traité de concession de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit avenant, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

CT2021-06-29-38

Objet : Noisy-le-Sec -ZAC Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq - Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 68

PREND ACTE du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy le Sec pour l'année 2020, annexé à la présente délibération.



CT2021-06-29-39

Objet : Approbation de la convention avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne, dans le cadre de la mise en œuvre de l'encadrement des loyers sur le territoire d'Est Ensemble

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE la convention avec l'OLAP tel que joint à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou le vice-Président à signer la convention.

APPROUVE le versement d'une subvention à l'OLAP d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) au titre de l'année 2021.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021, imputation n°21202001-617

CT2021-06-29-40

Objet : Avenant n°1 à la convention territoriale de renouvellement urbain

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 70

(Pierrick AMELLA ne prend pas part au vote)

APPROUVE l'avenant à la convention territoriale de renouvellement urbain et ses annexes ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant délégué à mettre en œuvre les engagements pris par Est Ensemble dans le cadre de cet avenant et de la convention actualisée qui en découle,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer la convention territoriale de renouvellement urbain et ses annexes.

PRECISE que les crédits de paiement correspondants aux engagements en investissement pris par Est Ensemble sont et seront inscrits dans les autorisations de programme n°9021602001, 9021602002, 9021602003, 9021602004, 9021602005, 9021602006, 9021602007, 9021602008, 9021602009, 9021602010, 9021602011, 9021602012, 9021602013 et 9021604004, et les dépenses externalisées en fonctionnement dans l'opération n° 8021504004.

CT2021-06-29-41

Objet : Adoption du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation sur le territoire d'Est Ensemble

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE le règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation tel qu'annexé à la présente délibération, pour les 9 villes-membres d'Est Ensemble.

DECIDE que ledit règlement entrera en vigueur à compter du 29 juin 2021 et qu'il s'appliquera à toutes les décisions relatives au changement d'usage des locaux d'habitation délivrées à compter de cette même date.

ABROGE l'arrêté préfectoral n° 07-0367 du 6 février 2007 en ce qu'il concerne les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville.

ABROGE la délibération n° 12 240311 du 24 mars 2011, rendue exécutoire le 28 mars 2011 du conseil municipal de la Ville de Bobigny.

ABROGE la délibération n°2009/010-016 du 15 octobre 2009, rendue exécutoire le 22 octobre 2009 du conseil municipal de la Ville de Noisy-le-Sec ;

CT2021-06-29-42

Objet : NPRU Quatre-Chemins - convention de co-financement de l'étude de recomposition urbaine du secteur in'li

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE la convention de cofinancement pour la mission d'étude de recomposition urbaine du secteur In'li-Diderot à Pantin entre Est-Ensemble et In'li.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de cofinancement pour la mission d'étude de recomposition urbaine du secteur In'li-Diderot à Pantin.

CT2021-06-29-43

Objet : Charte locale de relogement du projet de renouvellement urbain du quartier Édouard Vaillant-Abreuvoir à Bobigny

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 70

(Pierrick AMELLA ne prend pas part au vote)



APPROUVE la Charte locale de relogement du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir annexée à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte locale de relogement du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir.

CT2021-06-29-44

Objet : Avenant n°1 au traité de concession d'aménagement entre Est Ensemble et la SOREQA "Pantin - Quatre Chemins, traitement de l'habitat dégradé" 2018-2028

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 du traité de concession d'aménagement ayant pour objet le traitement de l'habitat privé dégradé dans le quartier des Quatre Chemins à Pantin.

PRECISE que les crédits / recettes correspondant(e)s sont inscrit(e)s au budget principal/annexe de l'assainissement / annexe des projets d'aménagement de l'exercice 2021, Fonction 72/Nature 20422/9021501037 /Chapitre 204.

CT2021-06-29-45

Objet : Tarification exceptionnelle pour la reprise des cinémas

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

DECIDE d'appliquer pour l'ensemble des séances cinématographiques publiques du mercredi 19 au mardi 25 mai 2021, le tarif spécifique de 3,50€, à l'exception des bénéficiaires du tarif réduit au titre du cinéma hors les murs, dont le tarif est à 3€.

DECIDE de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 la validité des places pré-payées au tarif « carte cinéma » à partir de la date de présentation en caisse d'un cinéma.

CT2021-06-29-46

Objet : Adhésion de l'Ecran Nomade à l'Association Nationale des Cinémas Itinérants

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71



DECIDE d'adhérer à l'association professionnelle suivante pour l'équipement culturel l'Ecran Nomade :

- ANCI : Association Nationale des Cinémas Itinérants

AUTORISE le Président à renouveler cette adhésion les années suivantes

DIT que la dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante, chapitre 011, fonction 314, opération 0081202002 code nature 6281

DESIGNE le directeur ou la directrice du cinéma l'Ecran Nomade, ou un agent de ce cinéma avec l'accord de sa direction, comme représentants d'Est Ensemble dans les instances de cette association.

CT2021-06-29-47

Objet : Subvention au titre du fonds de soutien au développement économique des quartiers politique de la ville

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE l'attribution de subventions aux structures suivantes :

Nom du porteur de projet	Synthèse du projet	Site d'implantation	Objet de la demande de financement	Montant proposé	Accompagnement proposé
Miyam Kitchen SAS	Projet de laboratoire culinaire pour préparer les préparations culinaires vendues dans leurs magasins.	58-74 rue de la Fraternité -93 230 Romainville Bailleur privé Limite QPV Trois communes	Travaux d'aménagement des locaux	30 000€ Versement en deux fois	Accompagnement relatif à l'emploi et la mise en contact avec des associations locales, ouverture au quartier

AUTORISE le Président d'Est Ensemble à signer lesdites conventions de financement ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021, fonction 90, Nature 20421, Opération 9051201007, chapitre 20.



CT2021-06-29-48

Objet : Convention d'objectifs et de financement entre Est Ensemble et l'association Ensemble pour l'emploi, porteuse du dispositif PLIE du territoire.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe avec l'association Ensemble Pour l'Emploi.

AUTORISE le versement de la subvention pour un montant de 540 000.00 € à l'association Ensemble Pour l'Emploi.

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget 2021, Fonction : 520, Code opération : 0061202016, Code nature : 6574, Chapitre 65.

CT2021-06-29-49

Objet : Jeunes du territoire : dispositif Jobs d'Eté

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

AUTORISE Le Président à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 I, 2^o de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (*jobs d'été*) dans les directions suivantes :

- **Direction des sports :**
 - 39 emplois au grade d'adjoint technique à temps complet
 - 16 emplois au grade d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet
- **Direction de la culture :**
 - 14 emplois au grade d'adjoint du patrimoine à temps complet
- **Direction de la prévention et de la valorisation des déchets :**
 - 26 emplois au grade d'adjoint technique à temps complet

DIT que la rémunération de ces emplois s'effectuera sur la grille indiciaire du grade concerné en fonction de l'ancienneté des candidats et avec le régime indemnitaire correspondant aux missions effectuées,

AUTORISE le Président à signer les documents contractuels y afférent,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal de l'exercice 2021, chapitre 12.



CT2021-06-29-50

Objet : Recrutement de conseillers numériques par contrat de projet

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

AUTORISE Le Président à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984 précitée, sept emplois de conseillers numériques par contrat de projet.

DIT que ces emplois seront pourvus par des contrats de projet d'une durée maximale de 2 ans, au grade d'adjoint administratif territorial.

PRECISE que la rémunération sera déterminée par un échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent, ainsi que son expérience. Le régime indemnitaire correspondant à leur grade et leurs missions leur sera également versé.

AUTORISE le Président à signer les documents contractuels y afférent.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal de l'exercice 2021, chapitre 12.

PRECISE que les recettes sont inscrites au Budget principal de l'exercice 2021.

CT2021-06-29-51

Objet : Approbation du règlement du fonds d'accompagnement de projets cofinancés sur pour la réduction des déchets ménagers

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE le lancement du fonds d'accompagnement de projets cofinancés pour la réduction des déchets,

PRECISE que les conventions de subventions seront votées en Bureau de Territoire,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2020, fonction 812/Nature 6574/Code opération 0161205004/Chapitre 65.

CT2021-06-29-52

Objet : Désignation d'un représentant d'Est Ensemble au sein du SYCTOM

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

DESIGNE M. Jean-Marc CHEVAL en tant que délégué titulaire en remplacement de Mme Sonia BAKHTI.

RAPPELLE que les représentants titulaires d'Est Ensemble désignés lors du Conseil de territoire du 16 juillet 2020 sont : M. Philippe LAMARCHE, Mme Nadège ABOMANGOLI, M. Patrick LASCOUX et M. Daouda GORY

RAPPELLE que les représentants suppléants d'Est Ensemble désignés lors du Conseil de territoire du 16 juillet 2020 sont : Mme Brigitte MORANE, Mme Françoise CELATI, M. Luc DI Gallo et M. Amin MBARKI.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

CT2021-06-29-53

Objet : Désignation de deux représentants d'Est Ensemble au sein des conseils d'administration des collèges et lycées

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

DESIGNE Mme Claire DUPOIZAT comme représentante au sein du conseil d'administration du collège Auguste Delaune à Bobigny et Mme Christelle LE GOUALLEC au sein du conseil d'administration du lycée Léo Lagrange à Bondy ;

MODIFIE le tableau comme suit :

Commune	Etablissement		Représentant
Bagnolet	Lycée	Eugène Hénaff	Caline Trbic
	Collège	Georges Politzer	Abdelkrim Karmaoui
	Collège	Travail Langevin	Jean-Claude Oliva
Bobigny	Lycée	André Sabatier	Gildas Johnson
	Lycée	Louise Michel	Mohamed Aissani
	Lycée	Alfred Costes	Fouad Ben Ahmed



	Collège	Auguste Delaune	Claire Dupoizat
	Collège	Pierre Sémard	Claire Dupoizat
	Collège	République	Christine Fave
	Collège	Jean-Pierre Timbaud	Christine Fave
Bondy	Lycée	Jean Renoir	Smaila Camara
	Collège		Onur Sagkan
	Lycée	Léo Lagrange	Christelle Le Gouallec
	Lycée	Marcel Pagnol	JM Cheval
	Collège	Henri Sellier	Christelle Le Gouallec
	Collège	Jean Zay	Auriane Calambe
	Collège	Pierre Brossolette	Christelle Le Gouallec
	Collège	Pierre Curie	Patrick Gibert
Le Pré St Gervais	Collège	Jean-Jacques Rousseau	Hawa Kone
Les Lilas	Lycée	Paul Robert	Lisa Yahiaoui
	Collège	Marie Curie	Lionel Benharous
Montreuil	Lycée général et technologique	Condorcet	Tobias Molossi
	Lycée professionnel		Florent Gueguen
	Lycée	Eugénie Cotton	Murielle Bensaïd
	Lycée	Jean Jaurès	Stéphan Beltran
	Collège		Alexie Lorca
	Lycée	horticulture	Richard Galera
	Collège	Colonel Fabien	Gaylord Le Chéquer
	Collège	Georges Politzer	Catherine Dehay
	Collège	Jean Moulin	Anne Ternisien
	Collège	Le Nain de Tillemont	Haby Ka
	Collège	Marais de Villiers	Anne-Marie Heugas
	Collège	Marcelin Berthelot	Amin Mbarki
	Collège	Paul Eluard	Méline Le Gourrierec
	Collège	Césaria-Évora	Michelle Bonneau
	Collège	Sólveig Anspach	Alexie Lorca



Noisy-le-Sec	Lycée	Olympe de Gouges	Monique Gascoin
	Collège		Monique Gascoin
	Lycée	Théodore Monod	Françoise Celati
	Collège	Jacques Prévert	Bruno Martinez
	Collège	Françoise Héritier	Jean-Luc Le Coroller
	Collège	René Cassin	Bruno Martinez
Pantin	Collège	Marcelin Berthelot	François Birbès
	Lycée	Lucie Aubrac	Nathalie Berlu
	Lycée	Simone Weil	Vincent Loiseau
	Lycée	Jean Jaurès	Nadège Abomangoli
	Collège	Jean Lolive	Nadia Azoug
	Collège	Irène et Frédéric Joliot-Curie	Julie Rosenczweig
	Collège	Lavoisier	Pierric Amella
Romainville	Collège	Liberté	Vincent Pruvost
	Lycée	Pierre-André Houel	François Dechy
	Collège	Gustave Courbet	François Dechy

CT2021-06-29-54

Objet : Tableau des effectifs

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

DECIDE :

Il est proposé au Conseil de mettre à jour le tableau des effectifs, afin de prendre en compte :

- les créations de postes nécessaires pour adapter les emplois aux recrutements en cours, répondre aux besoins du territoire ou à de nouvelles organisations de service,
- la création de postes transférés et financés dans le cadre de la CLECT, en lien avec :
 - la gestion d'un SIG mutualisé,



- la réouverture de la piscine de Bobigny,
- le transfert de compétences concernant le PLUi
- la gestion de la compétence renouvellement urbain pour les PRU de Bobigny, Bondy et Romainville,
- le développement du dispositif territoire zéro chômeur,
- les évolutions nécessaires des emplois pour permettre la nomination d'agents suite à réussite aux concours administratifs ou les changements de filière par intégration directe,
- les suppressions d'emplois suite aux évolutions proposées lors de la réunion du Conseil de territoire du 23 décembre 2019, concernant les nominations suite à réussite au concours de professeur d'enseignement artistique ainsi que celles induites par les modifications proposées au présent Conseil,

En créant les emplois suivants (tous à temps complet sauf mention contraire) :

- 9 emplois dans les cadres d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux
- 1 emploi au grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- 4 emplois au grade d'assistant de conservation du patrimoine
- 1 emploi au grade d'attaché principal
- 2 emplois au grade d'ingénieur territorial
- 1 emploi au grade d'ingénieur en chef hors classe
- 1 emploi de directeur général des services techniques
- 3 emplois au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives
- 4 emplois au cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives
- 1 emploi au grade d'ETAPS principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi au grade de professeur d'enseignement artistique
- 2 emplois au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

En supprimant les emplois suivants (tous à temps complet sauf mention contraire) :

- 1 emploi au grade d'adjoint du patrimoine
- 2 emplois au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois au grade d'attaché territorial
- 1 emploi au grade d'ingénieur en chef de classe normale



- 1 emploi de directeur général adjoint des services
- 1 emploi au grade d'administrateur
- 1 emploi au grade d'ETAPS
- 1 emploi au grade d'ETAPS à TNC 50 %
- 1 emploi au grade d'adjoint technique
- 1 emploi au grade d'adjoint technique à TNC 50 %
- 1 emploi au grade d'assistant d'enseignement artistique à TNC 10 heures
- 2 emplois au grade d'adjoint administratif

En supprimant les emplois suivants au regard des emplois de professeurs d'enseignement artistique créés suite à réussite au concours par la délibération CT 2019-12-23-39 :

	Temps complet	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique	1 emploi	1 emploi à 9 h 00 1 emploi à 10 h 00 1 emploi à 16 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi	2 emplois à 9 h 30 1 emploi à 10 h 00 2 emplois à 11 h 00 1 emploi à 15 h 00 1 emploi à 16 h 30 1 emploi à 18 h 45
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3 emplois	1 emploi à 06 h 00 1 emploi à 9 h 00 1 emploi à 9 h 30 1 emploi à 13 h 00 1 emploi à 15 h 20 1 emploi à 16 h 00

Il est également précisé que pour l'ensemble des postes figurant au tableau des effectifs et en cas de recrutement infructueux d'agent titulaire, lauréat de concours ou fonctionnaire par la voie du détachement, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie correspondante dans les conditions fixées à l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il devra, dans ce cas, justifier d'un diplôme permettant l'accès au cadre d'emploi ou justifier d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de recrutement. Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Ces



dispositions s'appliquent pour l'ensemble des postes figurant au tableau des effectifs ci-joint.

D'ADOPTER le tableau des effectifs au 29 juin 2021 comme mentionné en annexe 1.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs 2020 budget principal et budgets annexes au chapitre 12

DIT que les recettes sont prévues aux budgets primitifs 2021 budget principal et budgets annexes.

ANNEXE 1 Tableau des effectifs

Tableau des effectifs des emplois permanents au 29/06/2021

	emplois au 15 décembre 2020	emplois au 29 juin 2021	dont postes à TNC	effectifs pourvus au 15 décembre 2020	effectifs pourvus au 29 juin 2021
Emplois de direction					
DGS	1	1		1	1
DGA	4	3		3	3
DGST	0	1		0	0
Administrative	386	388	10	348	347
Adjoint administratifs territoriaux	158	156	9	146	144
Adjoint administratif	119	114	9	113	109
Adjoint administratif principal de 1ère classe	20	20		16	15
Adjoint administratif principal de 2ème classe	19	22		17	20
Administrateurs territoriaux	15	12		12	9
Administrateur	7	6		6	4
Administrateur hors classe	8	6		6	5
Attachés territoriaux	171	178	1	155	159
Attaché	139	145	1	127	129
Attaché principal	26	27		23	25
Directeur territorial	4	4		4	4
Attaché hors classe	2	2		2	1
Rédacteurs territoriaux	42	42		35	34
Rédacteur	31	31		26	24
Rédacteur principal de 1ère classe	5	5		5	5
Rédacteur principal de 2ème classe	6	6		4	5
Culturelle	568	547	262	503	521
Adjoint territoriaux du patrimoine	61	61	9	57	58
Adjoint du patrimoine	47	46	9	43	43
Adjoint du patrimoine ppl de 1ère cl.	10	11		10	11
Adjoint du patrimoine ppl de 2ème cl.	4	4		4	4



Assistants de conservation du patrimoine et des bib.	68	70	1	64	68
Assistant de conserv. principal de 1ère classe	29	27		28	27
Assistant de conserv. principal de 2ème classe	19	19		18	18
Assistant de conservation	20	24	1	18	23
Assistants territoriaux enseignement artistique	244	220	171	228	212
Assistant d'enseig. Artistique	86	82	63	78	76
Assistant d'enseig. artistique principal de 1ère classe	72	62	40	70	62
Assistant d'enseig. artistique principal de 2ème classe	86	76	68	80	74
Attachés de conservation du patrimoine	3	3		1	1
Attaché de conservation	3	3		1	1
Bibliothécaires territoriaux	19	19		19	19
Bibliothécaire territorial	16	16		16	16
Bibliothécaire principal	3	3		3	3
Conservateurs territoriaux bibliothèques	4	4		3	3
Conservateur des bib.en chef	1	1		1	1
Conservateur des bib.	3	3		2	2
Directeurs territoriaux étab. enseign. artistique	3	3		2	2
Directeur d'étab. d'enseign. artistique de 2ème cat.	3	3		2	2
Professeurs territoriaux enseignement artistique	166	167	81	129	158
Professeur d'enseign. artistique classe norm.	98	99	66	64	95
Professeur d'enseign. artistique hors classe	68	68	15	65	63
Médico_sociale	1	1		0	0
Médecins territoriaux	1	1		0	0
Sportive	89	93	2	85	80
Educateurs territoriaux des APS	89	89	2	85	80
Educateur des APS	71	70	2	67	62
Educateur des APS principal de 1ère classe	9	9		9	9
Educateur des APS principal de 2ème classe	9	10		9	9
Opérateur des APS	0	4		0	0
Technique	344	350	11	293	292
Adjoints techniques territoriaux	212	211	11	183	182
Adjoint technique	146	144	11	138	136
Adjoint technique principal de 1ère classe	32	32		15	14
Adjoint technique principal de 2ème classe	34	35		30	32
Agents maîtrise territoriaux	28	28		24	24
Agent de maîtrise	20	20		17	17
Agent de maîtrise principal	8	8		7	7
Ingénieurs territoriaux	53	59		44	47
Ingénieur	30	36		22	24
Ingénieur principal	23	23		22	21
Ingénieurs en chef territoriaux	9	9		7	7
Ingénieur en chef de classe normale	6	5		4	4



Ingénieur en chef hors classe	3	4		3	3
Techniciens territoriaux	44	44		35	34
Technicien	24	24		16	16
Technicien principal de 1ère classe	8	8		8	8
Technicien principal de 2ème classe	12	12		11	10
Total général	1390	1378	283	1231	1239

Tableau des effectifs des emplois non permanents

Collaborateur de cabinet	2	2		2	2
Collaborateur de groupe	5	5		5	5
Apprentis	11	11		9	9

CT2021-06-29-55

Objet : Recours au dispositif de l'apprentissage

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure 8 nouveaux contrats d'apprentissage selon la répartition suivante :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée maximale de la formation	Date de début
Direction des sports – piscines	5	BPJEAPS AAN	12 mois	Automne 2021
Direction de l'habitat et du renouvellement urbain	1	Bac + 5	12 mois	Automne 2021
Mission stratégie	1	Bac + 3/5	12 mois	Automne 2021
Direction de la relation aux usagers et de la logistique	1	Bac + 5	12 mois	Automne 2021

DONNE SON ACCORD à la signature de nouveaux contrats d'apprentissage si nécessaire,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation,



PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal et budget annexe de l'exercice 2021, chapitre 12.

PRECISE que les recettes sont inscrites au Budget principal de l'exercice 2021.

CT2021-06-29-56

Objet : Plan de formation 2021-2024

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE le plan de formation 2021-2024 tel que présenté en annexe, et sa mise en œuvre au bénéfice des agents d'Est Ensemble,

DIT que ce plan peut être ajusté chaque année afin de répondre aux besoins des services,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs 2021, budget principal et budget annexe au chapitre 11.

CT2021-06-29-57

Objet : Règlement de formation et Compte personnel de formation (CPF)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

DECIDE que le règlement de formation est mis à jour et approuvé tel que présenté et annexé à la présente délibération

DECIDE qu'en conformité avec les dispositions en vigueur, les demandes de CPF seront examinées en fonction des critères suivants et par ordre de priorité :

Priorité 1 / P1

- les actions d'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales (formation de droit, pouvant seulement être différée d'une année)
- les actions de formation et d'accompagnement (bilan de compétences, VAE) destinées à prévenir une situation d'inaptitude aux fonctions ou à accompagner un agent déjà placé en situation d'inaptitude
- les actions de formation et d'accompagnement (bilan de compétences, VAE) pour les agents concernés par des réorganisations ou redéploiements dans leur direction ou équipements, impliquant des fermetures ou des modifications de leurs postes.

Priorité 2/ P2



- les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale qui ne sont pas proposées par le CNFPT
- les formations ou un accompagnement à la VAE pour l'acquisition d'un titre, diplôme, ou une certification inscrite au registre national des certifications professionnelles, s'ils sont nécessaires pour se présenter aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ou s'ils correspondent aux besoins de la collectivité
- les actions de formation destinées à développer des compétences nouvelles ou nécessaires à l'EPT ou visant un nouveau projet professionnel à développer au sein de l'établissement
- les bilans de compétences

Priorité 3 / P3

- les formations ou un accompagnement à la VAE pour l'acquisition d'un titre, diplôme, ou une certification inscrite au registre national des certifications professionnelles, mais sans lien avec les métiers ou les besoins de la collectivité
- les actions de formation destinées à développer des compétences nouvelles ou un nouveau projet professionnel, mais sans lien avec les besoins de l'EPT

DECIDE que la prise en charge des frais annexes aux frais pédagogiques (transport, hébergement, repas) se fera selon les conditions suivantes :

- P1 : prise en charge des frais selon la délibération en vigueur sur la prise en charge des frais de déplacement temporaire (transport, hébergement, repas)
- P2 et P3 : pas de prise en charge des frais (transport, hébergement, repas)

DECIDE que sous réserve de l'enveloppe décidée lors du vote du budget primitif chaque année et au sein d'une enveloppe dédiée du budget formation, une prise en charge financière est accordée à chaque projet de CPF validé et nécessitant une participation financière, selon le degré de priorité défini ci-dessus :

- P1
 - Prise en charge par EE, en pourcentage du devis employeur : 100 %
 - Plafond de prise en charge par formation par agent et par an : 1500 € TTC, maximum 3000 € TTC sur 2 ans
 - Précisions : mobilisation des heures de CPF en temps de formation
- P2
 - Prise en charge par EE, en pourcentage du devis employeur
 - 80 % en catégorie C
 - 60 % en catégorie B
 - 40 % en catégorie A
 - Plafond de prise en charge par formation par agent : 1500 € TTC par action de formation et par an
 - Précisions :
 - Mobilisation possible des heures de CPF,
 - Prise en charge financière 1 fois par agent et par période de 5 ans.
- P3
 - Forfait de prise en charge par EE: 150 € TTC par formation par agent et par an
 - Précisions : mobilisation possible des heures de CPF,

DIT que l'agent qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation doit remplir et adresser au pôle emploi et compétences à la DRH, le formulaire prévu à cet effet

DIT que les demandes seront instruites par la DRH et feront l'objet d'un examen par une commission formation qui se réunira deux fois par an en juin et en novembre.



DIT qu'une réponse suite à arbitrage est apportée à l'agent dans les 2 mois à compter de la date limite de dépôt des demandes fixées par Est Ensemble dans le cadre de la campagne de recensement.

APPROUVE le règlement de formation et les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation tels que présentés et annexés à la présente délibération.

CT2021-06-29-58

Objet : Adhésion à la Convention du Service Conseil et Maintien dans l'Emploi (CIME) auprès du CIG

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 71

DECIDE d'adhérer à la convention du service Conseil, Insertion et Maintien dans l'Emploi du CIG Petite Couronne, selon les modalités présentées en annexe.

AUTORISE le Président à signer, la convention susvisée et tout acte en découlant.

PRECISE que les crédits correspondant(e)s sont inscrit(e)s au budget principal de l'exercice 2021, Fonction 020/Nature 6188/Code opération 0181201001/Chapitre 11.

CT2021-06-29-59

Objet : Vœu du Conseil de territoire visant à garantir un futur juste, durable et ambitieux pour le Grand Paris.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

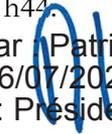
A l'unanimité

Pour : 71

APPROUVE le vœu présenté en Conseil de territoire visant à garantir un futur juste, durable et ambitieux pour le Grand Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h44.

Romainville, le

Signé par  Patrice BESSAC
Date : 06/07/2021
Qualité : Président d'Est Ensemble



SIGNE
Le Président

Patrice BESSAC

